

La Gazette de Québec.

No. 4942.]

SAMEDI, 7 MAI, 1836.

[Tome 72.]

LA GAZETTE DE QUEBEC.
Est publiée chaque jour, chez Samuel Nelson, imprimeur
libraire, rue de la Montagne, Québec, à l'exception
Lundis, mercredis et samedis, en anglais, français et
américain, en français.
Abonnement pour les deux années 30s. par an, et 9s. frais de poste
Le papier français ou anglais séparément, 50s. p. a., et de frais
de poste.
Annonces.—Ceux envoyés avant midi le jour de la publication
seront publiés au jour par écrit donné, au lieu dans les deux
langues jusqu'à concurrence d'un tiers de la ligne par semaine, à raison
de 2s. par ligne et au-dessous, la première insertion, et les
suivantes 7/8, chaque; pour 10 lignes et au-dessus de 10, 4s. la
première insertion, et chaque suivante 1/2. Dans les deux langues
le double des taux mentionnés.
Agents: Montréal, M. E. R. Fabre & Cie.; Trois Rivières M.
George Stobbs; St. André, (Québec), W. G. Blanchard; Cap
Santé, G. W. Alloupp; Québec, Ste. Anne, P. A. Dion; Couvreur
Lobinière, M. Elie; Rivière du Loup, M. Chalou; Nicolet, M.
Crosby; La Baie, M. D. M. McDonald; Sherbrooke, C. White;
Châteauguay, M. L. Franchon; Saguenay, M. J. Desjardins;
M. J. Charle, Dr. Duvert; Laprairie, M. J. Johnson;
St. John, M. Denarex; Rimouski, M. Ste. Marie; St. Basile,
M. Roux; St. Thomas, Dr. Faubert; Ste. Anne's
Grande Ance, R. Poiré, Couvreur; Rivière-Québec, M. Jotte,
Kamouraska, Cap. Gauvreau; Rimouski, P. Gauvreau, etc.

JOURNAUX DE PARIS.
—Les fonds pour l'augmentation de la marine
française ont été votés à l'unanimité par la chambre
des députés. Cet accroissement a pour cause, à ce
qu'on croit, les empiétements de la Russie sur la
Turquie.
—On assure de nouveau que la colonne de Jul-
iet sera inaugurée pour les anniversaires des trois
jours.
—La statue colossale en bronze du Génie de la
Liberté, exécutée par M. Auguste Dumont, et des-
tinée à être placée sur cette colonne, est exposée
dans les ateliers de MM. Soyer et Ingé, fondeurs,
rue des Trois-Bornes, où le public est admis à la
voir.
—Après deux nuits de débats la chambre des
communes a rejeté la proposition de lord F. Eger-
ton, d'abolir entièrement les corporations muni-
cipales d'Irlande, et de transférer leurs pouvoirs,
leur patronage et leurs revenus au lord lieutenant
de l'Irlande, et à une assemblée de commissaires
nommés par la couronne, et totalement indépendants
des habitants des villes.
—Un extrait curieux d'une lettre de Madrid du
24 février est donné par le Phare de Bayonne:
«On a décidé dans le conseil des ministres d'avan-
ter hier au soir qu'on n'obéirait plus aux bulles du
«pape, et que la suprématie ecclésiastique sera
«résumée dans la personne de l'archevêque de
«Tolède. La cour de Rome a bien mérité cette
«décision, car vous savez quelle n'a pas encore
«reconnu notre jeune reine.»

—Bayonne 19 mars.—Rien d'important n'est
arrivé dans l'armée; mais il en est autrement dans
la coterie qui est à la tête du gouvernement. On
est sur le point d'enlever le commandement à Cor-
don, et de le donner à Mina, sans doute comme la
récompense des assassinats de Barcelone et de son
dernier exploit de meurtre de la malheureuse mère
du partisan Cabrera. Mais quelqu'un soit le motif,
il est certain que le commandement en chef de la
Navarre lui est réservé, dans la forme ci-après.
«L'armée se composera de 75,000 hommes, dont
Roddil aura le commandement, 25,000 seront des-
tinés à agir sur sa droite en Aragon, et le général
Evans, qui aime à être près des ports de mer, com-
mandera la gauche en Biscaye, avec sa légion
d'ivrognes, les Portugais et quelques bataillons es-
pagnols; tandis que Mina se renfermera dans Pan-
pelune, comme centre d'opérations, et placera sur sa
tête les lauriers que les autres pourront cueillir.»

—Le prince Ferdinand de Portugal est arrivé à
Douvres lundi. Il a été reçu par le ministre por-
tugais et par lord Elphinstone, gentilhomme de la
chambre du roi. Trois des carrosses du roi ont été
envoyés à Douvres pour son service.
—Le gouvernement anglais a fait demander au
gouvernement russe d'évacuer Silistrie, et de rendre
cette forteresse aux troupes du sultan, offrant sa
garantie pour le paiement du reliquat de l'indem-
nité due en ce moment par la Turquie à la Russie.
—Une motion, présentée à la chambre des députés
de France pour une amnistie politique, s'étendant
aux ministres de Charles X, a été rejetée par une
forte majorité, le ministre de la justice ayant com-
battu sur le fondement que l'initiative du droit de
faire grâce est une prérogative de la couronne. Le
débat a été fort animé; mais les membres les plus
modérés de la chambre se sont abstenus de voter
pour ou contre le gouvernement. Quelques paroles
du ministre de la justice, font supposer que les ex-
ministres, renfermés en château de Ham, ne tarde-
ront pas à être graciés.
—D'après quelques journaux français, il paraît que
M. Thiers se propose d'obtenir une ordonnance
d'amnistie (à peu près absolue) qui sera immédia-
tement publiée dans le *Moniteur*. Elle doit com-
prendre les prisonniers de Ham et tous les autres
condamnés politiques.
—On écrit de Saint-Etienne, le 20 février:
«Il vient de tomber dans le midi de la France une
quantité de neige considérable; mais c'est surtout
dans le Forez que ce phénomène, à la fin de février,
a présenté les résultats les plus graves pour nos com-
munications. La neige tombant soixante-six heures
de suite, rendue légère par le froid et poussée par
le vent, s'amoncelait dans les parties basses du pays,
et formait sur les routes des barrières de dix pieds
d'élevation. Ainsi on a vu des voitures s'écartant
du droit chemin, verser près des fossés, et cepen-
dant rester suspendues appuyées sur les murailles
de neige qu'elles avaient déplacées. Des travailleurs
ouvraient des sillons qui étaient remplis presque
aussitôt après par quelques coups de vent. Des
malles-postes, des diligences arrivaient à grand peine
des deux points opposés de la route, se trouvant
encore, dans certains endroits arrêtées à quelques
liens de distance sans pouvoir communiquer. Entre
Roanne et Lyon, la route est entièrement intercep-
tée entre Lyon et Clermont, entre St. Etienne et
Annonay, entre St. Etienne et le Puy, il en est de
même, et il y a près de trois jours que cela dure.
Une mallo-poste vient de se frayer un passage de
Bourg-Arzellet ici; c'était celle qui était partie de
Marseille le 18. Maintenant que le chemin dans
cette direction a été frayé, il y a lieu d'espérer que
les autres suivront bientôt.»

—Les rapports sur l'Espagne sont comme à l'or-
dinaire, contradictoires. Quoiqu'il en soit, les
adhérents de don Carlos continuent de se montrer
en forces.
Frontières de la Pologne, 23 Février.—CRACOVIE.
Selon les dernières nouvelles de Cracovie, une
grande partie des réfugiés qui, d'après les ordonnances
militaires des puissances protectrices, devaient
sortir de cet état par la route qui conduit à Podgo-
rze, se sont sauvés vers la frontière de la Prusse;
mais ils ont dû d'abord être violemment repoussés par
les troupes prussiennes qui gardent les frontières, et
ces réfugiés ont ensuite été livrés à l'autorité mili-
taire autrichienne qui les a fait transporter au lieu
de leur destination. La tranquillité règne de nou-
veau dans cet état libre, et les habitants paisibles
ne sauraient assez vivement exprimer toute la joie

qu'ils éprouvent en se voyant délivrés du joug de
ces hommes fanatiques et avides de vengeance qui
les opprimaient depuis si longtemps. Il paraît
certain qu'après la sommation des trois résidents des
puissances, le sénat de Cracovie n'a pas eu le cou-
rage de renvoyer les réfugiés étrangers. Le sénat
a donc fait ouvrir les portes des prisons où étaient
enfermés des criminels de toute espèce qu'il a voulu
substituer aux réfugiés politiques. Les résidents à
qui cette manœuvre ne put rester cachée, n'eurent
alors d'autre parti à prendre que de faire éloigner
tous les réfugiés politiques, conformément à l'acte
du congrès de Vienne.
«Les cours de Russie, d'Autriche et de Prusse
s'engagent à respecter et à faire respecter, en tout
temps, la neutralité de la ville libre de Cracovie et
de son territoire; aucune force armée ne pourra
jamais y être introduite sous quelque prétexte que
ce soit. En revanche, il est entendu et expressé-
ment stipulé qu'il ne pourra être accordé dans la
ville libre et sur le territoire de Cracovie aucun
asile ou protection à des transfuges, déserteurs, ou
gens poursuivis par la loi, appartenant aux pays de
l'une ou de l'autre des hautes puissances susdites, et
que sur la demande d'extradition, qui pourra en être
faite par les autorités compétentes, de tels individus
seront arrêtés et livrés sans délai, sous bonne escorte,
à la garde qui sera chargée de les recevoir à la
frontière.» C'est donc en se fondant sur cet article
que les résidents ont encore ces jours-ci remis une
nouvelle note au sénat pour le prier instamment de
lui désigner, sans exception aucune, tous les réfugés
politiques qui se trouvent sur le territoire de
l'état libre. Nous ferons aussi observer que le 17
de ce mois il n'est entré à Cracovie qu'un seul ba-
tailion et un seul escadron de troupes autrichiennes;
le 20, il y eut aussi entré un bataillon de troupes
russe.—(Gazette d'Amshbourg.)

JOURNAUX ANGLAIS.
La comtesse Bertrand, qui, avec son mari, a accom-
pagné Napoléon à Ste. Hélène, est morte dernièrement
en France.
Il a été présenté à la chambre des communes,
durant cette présente session, 57 pétitions pour des
chemins à lisses, dont le montant probable des capi-
taux s'élevait à «vingt-huit millions sterling»
Le correspondant du *Morning Chronicle*, à Mad-
rid, fait un récit bien triste du traitement qu'a
éprouvé la légion anglaise de la part des autorités
espagnoles. Le général de brigade McDougall, et
le colonel Wyld, le commissaire anglais accompa-
gnant l'armée, étaient arrivés en cette ville le 3 de
mars, chargés d'une mission importante auprès du
gouvernement espagnol. Le correspondant dit
qu'il a vu les documents et les détails, qui font hon-
te aux autorités locales. On a laissé nos pauvres
compatriotes coucher sur le pavé de pierre des cou-
vertes, pendant un hiver rigoureux—sans couvertes,
sans paillasses, sans bois, sans lumière! On leur a
fourni du pain noir comme de la suie et pesant
comme du plomb, et de la viande qui sent l'abattoir,
ce qui fait seule leur nourriture; la maladie en
a été la conséquence naturelle, et ils sont morts par
centaines. A l'hôpital ils étaient sans soulagement
et sans les lits nécessaires—dix des médecins ont
succombé à leurs efforts en portant secours à leurs
infortunés compatriotes. La légion est restée sans
payer, ne lui ayant été payé que de faibles arrearages
échus depuis plusieurs mois. Cependant, au milieu
de toutes ces souffrances et de cet abandon, il dit
que nos compatriotes ont montré la plus grande pa-
tience et la plus exacte discipline. Le chiffre de la
mortalité, depuis le 3 décembre jusqu'au 24 février,
a été de 562.

ETATS-UNIS.
Nouvelle-Orléans, 11 avril.—Les nouvelles de
Texas sont de plus en plus alléchantes: nous rece-
vons, par l'arrivée de la goëlette Dekalb, partie de
Brazoria le 3 du courant les détails suivants:
Le 23 mars, le colonel Fanning avait expédié un
parti de 50 hommes qui furent tous massacrés. Le
24, il expédia de nouveau un autre corps de 150
hommes dans le but de l'engager dans quelques es-
carmouches. Ces derniers furent cernés par les
Mexicains et tous retruits leur devoir impossible.
C'est alors que le colonel se décida à faire sauter le
fort et à brûler la ville. Après avoir exécuté son
dessein il essaya d'effectuer son passage à travers le
camp ennemi placé dans le voisinage. Il eût tenu
plus longtemps dans la forteresse s'il lui était encore
resté des provisions, et si ses forces n'avaient été
considérablement diminuées: elles se trouvaient ré-
duites à 300 hommes. Dans sa retraite il fut enve-
loppé avec son corps d'armée par les troupes des
Mexicains et forcé de capituler et de mettre bas les
armes. Santa Anna, cependant, ne tint pas la pro-
messe qu'il leur fit de leur accorder la vie; ils furent
tous passés au fil de l'épée.
Le détachement des volontaires de la Georgie
sous le commandement du major Ward, fut égale-
ment cerné; tout le monde fut égorgé à l'exception
de 3 individus qui parvinrent à se sauver: l'un des
3 était arrivé à Brazoria.
Le 26, le général Houston jugea nécessaire de
battre en retraite. Il alla camper à 20 milles en de-
jà de la rivière Colorado. Une aile de l'armée
mexicaine était arrivée à la rive opposée.
Les Mexicains s'avançaient sur deux colonnes:
la première marchait contre le général Houston, et
l'autre se portait vers l'embouchure de la rivière
Brazos.
Les Texiens deviennent de plus en plus exaspé-
rés. Les massacres journellement commis, et la si-
tuation de leurs propres affaires les ont portés à
brûler San Felipe de Austin et à détruire tout le
pays qui se trouvait sur leur route, dans leur re-
traite. Ils ont envoyé à la Nouvelle-Orléans leurs
femmes et leurs enfants. Le *De Kalb* et plusieurs
autres bâtiments ont été remplis de ces infortunés.
Les Texiens sont décidés, si l'occasion l'exige,
à brûler Brazoria et le débarcadere de Bell, à l'ap-
proche de l'ennemi; ils transportent leurs effets à
Galveston. Les goëlettes Columbus et Flash é-
taient prêtes à mettre à la voile. Pensylvanie et le
Shenadale étaient destinés pour la Nouvelle-Or-
léans; le Santiago se trouvait à l'embouchure de la
rivière et le Julius César était mouillé en dedans.

PROVINCES INFÉRIEURES.
Pictou, 20 avril.—Ce hâvre est maintenant libre
de glace, et il y en a peu à présent pour obstruer
la navigation.—(L'Abbeille.)
Samedi dernier, le nouveau bateau-à-vapeur l'*Al-
bion*, a fait son premier voyage de New-Glasgow à
cette ville. Il était encombré de passagers, avec la
bande de la compagnie des mineurs.—(Ibid.)
St. Jean, (N. B.) 19 avril.—Jedi, il est tombé
une couche de neige de 3 à 4 pouces, mais elle a
totalement disparu. Hier la nuit nous avons eu
plusieurs ondées de pluie; aujourd'hui un vent d'est;
la rivière n'est pas encore ouverte.—(Observer.)

—21 avril.—Le bateau-à-vapeur le *Royal Tar*
se prépare dans notre port pour commencer à voya-
ger le dernier mercredi du mois actuel, ou le pre-
mier mercredi de mai. Suivant les arrangements
pris, il doit partir à midi pour Portland et Eastport,
et arriver à cette dernière place jeudi, assez à temps
pour que les passagers prennent les bateaux-à-va-
peur *Portland* ou *Bangor*, qui partent à 5 heures,
et arrivent à Boston au point du jour vendredi
matin.
HAUT-CANADA.
Toronto, 20 avril.—Nous venons d'assister à la
prorogation du parlement provincial; pendant que
les impressions sont encore toutes fraîches dans notre
esprit, nous allons décrire ce que nous avons vu, et
nous permettre quelques réflexions.
En arrivant à la maison du parlement, Son Ex-
cellence a été accueillie des vives acclamations du
peuple. Il a lu d'un ton bas le commencement de
son discours; mais en approchant à la partie qui
concerne exclusivement la chambre basse, son dé-
bit est devenu plus animé; plusieurs fois il fixa la
vue sur M. Poratier Bidwell, et dans les passages
de son discours, où il repoussait les phrases indé-
centes et imparlementaires (certaines dans le rap-
port du conseil exécutif) qui étaient dirigées contre
lui, et le ministre de Sa Majesté, son dédit fut
plein de sentiment, de dignité, et de fermeté. D'un
autre côté, le plaisir rayonnait sur la figure des spec-
tateurs constitutionnels, qui pouvaient à peine ré-
primer leurs applaudissements. Jamais nous n'avons
vu une si grande agitation publique dans une sem-
blable circonstance. Jamais nous n'avons vu une
aussi grande foule si bien mise. Jamais Toronto n'a
eu à défendre une plus belle cause; et jamais luit-
gouverneur de cette province n'a reçu plus de démon-
strations de gratitude et de respect publics que Sir
Francis Bond Head, en quittant la chambre au mi-
lieu de tonnerres d'applaudissements.
Cornwall, 2 mai.—Selon le journal de M. O'-
Grady, (le correspondant), Son Exc. sir F. W.
Head, fera une visite de la province au premier
beau temps.
BAS-CANADA.
Montréal.—A l'occasion de l'expiration du bill
des écoles élémentaires, la *Minerve* a renouvelé
l'acte de charlatanisme qu'elle committit, il y a quel-
ques temps dans une circonstance différente; elle a
mis sa feuille en deuil, comme pour déplorer sincère-
ment et amèrement la perte d'une chose utile.
Nous avons peu l'habitude de faire attention aux
folies de la *Minerve* et de relever ses impostures;
ce serait une tâche trop pénible et trop continue;
mais celle dont il s'agit ici est d'un genre qui nous
force à dire quelques mots à ce sujet et à montrer
au peuple jusqu'à quel point on l'égare.
Nous convenons et nous avons toujours pensé
que l'éducation est le premier des biens; que c'est
la plus grande faveur que l'on puisse accorder à un
peuple ou à des individus. C'est l'éducation qui
fait l'homme, qui lui donne la connaissance de ce
qu'il est et de ce qu'il a droit d'être; c'est elle qui
lui apprend à s'estimer à sa propre valeur et qui
le relève à ses propres yeux. L'éducation est pour
tous les hommes une source inépuisable d'avan-
tages précieux, et ceux qui la procurent à un peuple
sont ses bienfaiteurs de même que ceux qui lui
ravissent ses bienfaits méritent son exécration.
Mais soulevons le voile des apparences, exami-
nons comment et pourquoi le conseil a rejeté le
bill de l'éducation. Qui l'y a forcé? la chambre
seule? c'est la conduite de la chambre, son refus
inique d'accorder aux officiers publics les sommes
qui leur étaient dues depuis si longtemps, qui a
forcé le conseil à retenir tous les fonds publics
dans le coffre de la province, et à rejeter ce bill
ainsi que plusieurs autres; la *Minerve*, toujours
peu délicate dans ses avances, ose s'exprimer ainsi
à ce sujet: «Et sur quel prétexte a-t-on ainsi osé
arrêter l'éducation du peuple? Sur le simple
prétexte que la législature avait dépensé trop de
deniers depuis quelques années, pour l'instruction
primaire, que cette dépense devait être réduite et
que le système devait être changé.»
Rien n'est plus faux que cette assertion; il est
vrai que le conseil a trouvé que la province, vu la
modicité de ses revenus, dépensait trop peut-être
pour l'éducation élémentaire, et que cette prodiga-
lité de la province encourageait l'apatie des
habitants pour l'éducation, et les rendait négligents
sur les moyens de se la procurer eux-mêmes. Mais
cette remarque très vraie, qui eût pu causer
quelques changements dans le bill n'est point la
raison qui l'a fait rejeter. La vraie et unique
raison est l'obligation où se trouvait le conseil de
garder consciencieusement des fonds qui n'appar-
tenaient point à la province, mais à ceux à qui ils
étaient légitimement dus.
Que la chambre remplisse les devoirs que lui
impose la justice. Qu'elle paye au gouvernement
et aux officiers civils des dettes qui sont des dettes
d'honneur et d'équité, et elle verra le conseil s'em-
presser à favoriser toute mesure propre à avancer
l'éducation, et à donner au Canada ce degré d'in-
struction et de prospérité où il serait déjà parvenu
depuis longtemps, sans les entraves que mettent à
sa marche politique et intellectuelle des hommes qui
se vantent d'être les amis dévoués du peuple, et qui
ne sont au fond que des perturbateurs et des charla-
tans politiques.—(Ami du Peuple.)
Nous apprenons avec beaucoup de plaisir que L.
B. Leprohon Ecr, a reçu de son Excellence une
nouvelle commission, le nommant seul clerc des
marchés de Montréal, avec pouvoir de se choisir
lui-même un député ou substitut. Lord Gosford a
fait preuve de bon sens et de justice en laissant de
côté les criaileries de la défunte corporation et en
recompensant M. Leprohon de ses loyaux et fidèles
services.—(Ib.)
La manque d'espace nous a privés jusqu'à ce
jour de parler du travail considérable et utile exé-
cuté par un de nos compatriotes, M. Paschal
la Chapelle, avec autant de hardiesse que de succès.
Ce canadien entreprenant a construit à ses frais un
superbe pont à l'endroit appelé l'Abord à Plouffe, où
depuis longtemps on éprouvait la nécessité d'un
semblable ouvrage. La construction de ce pont est
hardie et très solide, le pont est construit dans un
endroit où il y a trente pieds d'eau et les arcades
s'élevaient à 30 pieds au dessus du niveau du fleuve.
On dit que 4000 pièces de bois carré, une grande
quantité de cèdre, 2000 toises de pierre et 23 tonnes
de fer ont été employées dans la construction de ce
pont, qui coûte près de £8000 à M. La Chapelle. Nous
lui souhaitons tout le succès qui mérite son esprit
d'entreprise.—(Ib.)
Le *Victor* a singé la folie de la *Minerve* en
mettant ses colonnes en deuil. Cela ne nous sur-
prend nullement; nous sommes depuis longtemps
accoutumés à voir ces deux feuilles lutter d'ex-
travagance.—(Ib.)
On dit que les commissaires royaux se proposent
de visiter les townships de l'est, aussitôt que la
saison permettra de voyager.

Il était bruit hier que M. Beaudry, le nouveau
goëlier, était déjà fatigué de son emploi, et qu'il
pensait à donner sa démission d'un charge respon-
sable sous des circonstances les plus injustes, envers
l'officier et le public.
Nous apprenons que le Révd. M. Phelan a été
choisi chapelain de la société de St. Patrice, après
s'être agréé comme sociétaire.
DÉCÈS.—Ce soir, à minuit, décéda de mort
violente, ou de consoption, le Conseil de Ville de
Montréal, après une existence courte en elle-même,
mais beaucoup trop longue pour la malheureuse cité
dont il avait le gouvernement municipal. Voici
quels sont à peu près les faits qu'il laisse après lui
pour se recommander aux citoyens.
Les fonds de la ville dépensés à tort et à travers, et
la ville endettée de £2000, d'abord, sans qu'on sache
pourquoi, et sans que nos rues s'en ressentent.
Des citoyens assommés pendant une élection, par
des individus décorés du nom de watchmen, au
nombre de 3 ou 4 cents, et payés par le conseil à
même les fonds fournis par les assommés.
Une tentative de dépouiller de leurs places trois
canadiens respectables et d'une conduite irrépro-
chable, parce qu'ils s'opposaient à voter, par leur
commission de celui qui les leur avait données.
Environ £300 dépensés en frais dans cette af-
faire, soit par procès, soit en payant les officiers de
leur fabrique, soit en payant d'autres sottises, tou-
jours aux frais des pauvres citoyens.
Deux maisons renversées, et toute une rue mise
en danger par la triste construction d'un canal creusé
par le conseil, aux frais de la ville.
La ville entière et tous ses revenus de plusieurs
années hypothéqués pour un achat inutile en ce
moment, et pour le simple intérêt de MM. Joseph
Roy, marchand et cie, au moyen du quel achat la
ville se trouve chargée d'une dette totale d'une
dixaine de mille louis, qu'elle payera si elle peut.
Enfin plusieurs rues délavées et dans un état im-
praticable, et la ville entière si pleine de boue et
d'ordures de toutes sortes que jamais on ne l'a vue
aussi sale et aussi peu en ordre.
Etc. &c. &c. &c. &c. &c.

QUEBEC:
MARDI, 7 MAI, 1836.
PREMIER ARRIVAGE.—Nous avons à annoncer
l'arrivée, en bas, du navire *Canada*, capitaine Jas.
Allen, venant de Greenock, en Ecosse, et parti le
2 avril. Il y a sept passagers de chambre, dont
deux ou trois sont des jeunes messieurs de la maison
Paterson, Young et cie. Le *Canada* était mouillé
ce matin plus haut que l'He-au-Grues. M. James
Paterson a un journal du 2 avril. Il n'a pas aperçu
d'autres bâtiments dans son voyage.
La goëlette *Flora*, Lemieux, du Cap Ste. Anne,
avec huile et saumon, pour F. Buteau, était en vue
de la ville cet après-midi.
Les journaux de New-York du jeudi 28 avril sont
arrivés hier soir. Mais nous avons reçu le jour
d'aujourd'hui, par un monsieur arrivé à Montréal, des nouvelles
du samedi 30.
Les journaux fournissent des nouvelles sur les
inondations qui sont survenues dans différentes parties
des Etats-Unis, et des pertes très-considérables
qui en ont été les suites.
Des nouvelles de Buenos-Ayres annoncent la ré-
union de leur législature le 12 février. Le message
du gouverneur Rosas parle de l'indemnité que le
pays réclame contre les Etats-Unis, pour des spo-
liations aux Isles des Falkland. Le corps du gé-
néral Quiroga, assassiné il y a 12 mois, dans l'inté-
rieur, avait été transporté à Buenos et inhumé avec
pompe. Lopez, autrefois gouverneur de la province
de Tucuman, avait fait dans une tentative de s'em-
parer de son gouvernement de nouveau.
Des nouvelles de Smyrne disent que la peste fait
de terribles ravages dans la Haute-Egypte. Le gou-
vernement grec a consenti à avoir un consul améri-
cain à Athènes.
Extraits du *Liverpool Albion* du 28 mars.
La chambre des communes devait s'ajourner au
11 avril. Les deux chambres s'occupaient des ques-
tions de l'Irlande.
Il est un fait curieux qu'il a été simultanément
passé des votes de subvention en France, et en An-
gletterre pour des augmentations de marine.
Le dernier des onze magistrats qui ont été envoyés
à la Jamaïque pour aider à mettre la nouvelle loi à
effet, est mort quelques jours avant que le dernier
paquebot ait laissé l'île.
O'Connell n'a pas encore perdu son siège pour
Dublin, mais il s'y attend. Les frais de contesta-
tion devant le comité du parlement s'élevaient déjà
à £125,000. Le tout est payé par O'Connell et
Ruthven, les membres sièges, et par Hamilton et
West, les deux candidats malheureux. Cela coûte à
chaque partie £90 par jour.
Il circule un rapport, qui vient de l'un des clubs
de Londres, que les lords Palmerston et Glenelg
devaient se retirer du ministère, et qu'ils seraient
remplacés par lord Durham (maintenant en ambas-
sade spéciale en Russie) et M. E. Ellice. Ces deux
personnages ont épousé des filles du comte Grey.
(Correspondance de Liverpool.)
La Princesse Clémentine, la plus jeune des filles
de Louis Philippe, dût épouser, dit-on, son cousin
le roi de Naples. Elle est âgée de 19 ans, et est
très-belle.
Vingt-sept mille cent cinquante esclaves ont été
émancipés depuis 1830 dans les quatre colonies fran-
çaises de la Martinique, de la Guadeloupe, de la
Guaïane Française et de l'île Bourbon.
Il régnait beaucoup d'activité dans les divers dé-
pôts de marine de Portsmouth, de Liverpool &c.
quinze vaisseaux devaient être mis en commission
immédiate, pour la méditerranée, comme on le
supposait. Il a été fait une émission de pièces de 8
sous nouvellement monnayées.
ESPAGNE.—Les nouvelles d'Espagne sont d'une
nature peu décisive, mais en somme elles sont favo-
rables. Le général Macdonald et le colonel Wyld,
qui avaient été envoyés par le gén. Evans auprès de
Mendizabal vu les souffrances des troupes auxiliaires
anglaises par le manque de paye et autres choses, ont
été reçus cordialement par le ministre espagnol
et sont revenus aux quartiers généraux chargés,
non pas d'argent ou d'habillemens pour les troupes,
mais de promesses que l'on ferait disparaître tous
les sujets de plainte.
Il est survenu des troubles dans la Valence, causés,
dit-on, par les loins libéraux; et à Salamance par
l'expulsion des moines de l'université; mais les
tumultes n'ont pas été bien graves dans aucune des
deux places. Les nouvelles Cortès se sont déjà as-
semblées à Madrid. Sur 66 membres qui ont voté
avec Mendizabal dans la minorité sur la question
qui a amené la dissolution des ci-devant Cortès, 47
ont été réélus; sur la majorité de 71 qui ont voté

contre le ministère, un seul a été renvoyé à la nou-
velle chambre. Cela prouve que la popularité de
Mendizabal ne l'a pas abandonné.
Nous pouvons annoncer que le chancelier de l'é-
chiquier se propose de faire opérer le 5 juillet pro-
chain l'acte réduisant le timbre sur les journaux à
un penny. Nous apprenons aussi que le très-ho-
norable monsieur a l'intention de proposer un droit
de timbre plus élevé sur les suppléments, ou les
doubles feuilles. Si la double feuille ne contient
pas plus qu'un certain nombre de pages de superfi-
cie de composition (le nombre de pages sera de trois
demi-pages; au-dessus de ce nombre le timbre sera de
deux pences.
—Ce qui suit est tiré d'un postscriptum de la *Ga-
zette de Montréal*:—
Les messieurs suivants, passagers sur le paquebot
George Washington, qui a fait voile de Liverpool
le 28 mars, sont arrivés à Montréal cet après-midi:
l'honorable Jos. Masson, MM. David Belhomme,
John Greenfield, junior, Hugh Ramsay, James
Dick, John Blackwood, J. G. Mackenzie et Chas.
Mittleberger de Montréal; Andrew H. Young,
John C. Reidenstein et Jas. Bora, de Québec; et
Alexander Buchanan, de Toronto. Sur le même
vaisseau, étaient MM. F. McCulloch et James Scott,
junior, de cette ville, qui devaient laisser New-York
hier.
—Le lieutenant-général sir Jas. Lyon, colonel du
24^e d'infanterie a été nommé commandant des forces
dans les Canadas, et a été présenté, en cette qualité,
au roi le 9 mars. (London Courier.)

Extraits des débats chez les lords:—
Lord Ashburton présenta la pétition des mar-
chands et des commerçants de la cité de Montréal
dans le Bas-Canada, pour la continuation des droits
protecteurs sur les bois de construction. Il avait dé-
jà précédemment présenté une pétition à cet effet de
la part des marchands d'Halifax, dans la province de
la Nouvelle-Ecosse; et dans cette occasion il croyait
devoir faire remarquer ce qui avait été dit ailleurs
par un monsieur qui était non seulement agent,
mais agent salarié, pour le Canada, et en disant
«agent salarié» il (lord Ashburton) n'entendait
pas employer ce terme dans un sens de blâme. Ce
monsieur avait dit que le peuple du Haut-Canada
était au moins indifférent à un changement de droits
sur les bois. Mais les pétitions qui lui venaient de
présenter à leurs seigneuries prouvaient que ce n'était
pas l'opinion des marchands de Montréal et de la
Nouvelle-Ecosse; et quiconque connaissait la con-
dition de ces colonies connaissait la raison de la dif-
férence qui se trouve entre les deux exposés. Le
peuple du Haut et du Bas-Canada se composait de
deux classes, les colons bretons et les colons fran-
çais. Le commerce des deux Canadas était essen-
tiellement, si non exclusivement, entre les mains
des colons bretons. Malheureusement pour ces pro-
vinces leurs habitants étaient d'opinions politiques
opposées; les colons français n'avaient donc pas une
grande objection contre toute mesure qui pourrait
causer du dommage à la population commerçante
des Canadas. On avait dit ailleurs qu'une négocia-
tion entre ce pays et l'un des Etats du Nord de
l'Europe concernant les droits sur le bois de com-
merce, était pendante. Il dirait donc un noble vic-
comte, maintenant à la tête du gouvernement de Sa
Majesté, combien il serait injuste envers les deux
parties intéressées dans cette branche importante de
notre commerce, et envers la législature, de régler
cette question sous la forme d'un traité.

Les derniers journaux américains sont remplis
de détails sur les affaires de la Floride et du Texas.
On y fait une opposition peu agréable à leurs pré-
tentions.
Les Séminoles pourront probablement sous peu
de jours harasser l'armée américaine attaquée par
la maladie, et qui retraite.
Les Texiens sont presque anéantis. Santa An-
na, ses Indiens, et ses demi-Indiens étaient furieu-
sement braves et rien n'a pu leur résister dans un
pays qu'ils connaissent si bien. Cependant malgré
le désir de respecter le territoire de l'une et l'autre
puissance, il laisse faire des levées nombreuses dans
ses principales villes contre les justes droits du
Mexique.
Les difficultés qui vont en résultant, et le danger
d'une guerre pour les indigènes sur la frontière,
pourraient bien donner du trouble au général Jack-
son, avant qu'il se retire de la présidence en mars
prochain.

Nous apprenons que Son Excellence Lord Gos-
ford, Sir Charles Grey, chevalier, et Sir George
Gipps, avec M. le secrétaire Elliot, monteront à
Montréal aussitôt que la navigation sera ouverte.—
La maison du gouvernement a été préparée pour les
recevoir.
Le major-général Sir John Colborne est attendu
à Québec aussitôt après l'ouverture de la navigation,
pour faire la revue semi-annuelle des troupes de
cette garnison.
Il a été envoyé un exprès avant-hier après-midi,
avec des dépêches de la part de la commission royale,
pour être transmises par le paquebot de New-York
du 16 mai.
Nous apprenons que les magistrats ont résolu de
poursuivre tous ceux qui n'auront pas fait enlever
la glace vis-à-vis leurs maisons lundi prochain.

Nous apprenons qu'il ne sera pas nommé une per-
sonne à la Grosse-Isle simplement dans le but de
donner une liste des bâtiments, mais que M. Poole
le médecin qui doit se rendre à bord des bâtiments,
sera autorisé à livrer un certificat de santé lui-même
en partant du bâtiment, qui sera sans maladie. Cela
hâtera beaucoup le départ des bâtiments.
Personne n'est encore parti pour la quarantaine.
On ne peut y descendre que lors de l'ouverture de
la navigation.

Notre pont a fait un mouvement de cinq à six
arpens ce matin vers cinq heures, pour s'arrêter
après avoir fait surgir des moneaux extraordinaires
de glaces, qui ne sont pourtant pas près des quais, et
qui n'ont pas fait de dommages.
—Nous apprenons que les glaces possédées par la
grande crue des eaux ont renversé mardi deux ar-
ches du pont sur la rivière à l'endroit appelé Val-
Cartier. Ce pont tenait depuis plusieurs années et
avait été bâti par des contributions de particuliers
de l'endroit et de la ville, ainsi qu'un vote de £300
par la législature. Au Carouge le pont est solide
depuis son mouvement de mardi.

Nous apprenons que M. E. Holland, le goëlier
de Montréal n'a pas été destitué par lord Gosford
mais qu'il a donné sa démission sur l'évasion d'un
prisonnier-détenu, dont le shérif est tenu respon-
sable.

Les commissaires pour l'hôpital de marine, qui sera un hôpital pour les marins, puisqu'on doit lever deux sols d'impôt sur chaque tonne que porte les bâtiments arrivant à Québec, vont entrer en fonctions immédiatement. M. le doct. Hall, M. le docteur Inland, et M. Michel Glackmeyer, sont les personnes qu'on dit devoir être employées à l'hôpital.

Nous apprenons que le St-George, capitaine C. L. Armstrong, le Canada, capitaine Douglas; et le Br. America, capit. L. D. Armstrong; et le Canadian Eagle, capitaine Vaughan, seront les bateaux qui feront le service de l'été prochain entre Montréal et Québec. Le John Bull, Patriote et St-Patrick seront réservés à Sorel. Le Britannia, Walker, fera le service de Laprairie; le Varennes, Côté, celui de Varennes. Le nouveau Steam-boat pour la compagnie du chemin à lisses, ne sera fait que vers la fin de juillet.

Notre bâtiment, venant d'outre-mer, a été reconnu pour être "un bâtiment magique." Baron, batelier actif de la Pointe-Lévi, qui avait déjà été jusqu'à la Rivière du Loup en chaloupe, ce printemps, est descendu à la Grosse-Île, où il n'a vu que deux goélettes.

Des personnes qui ont été jusqu'au Pot-à-l'Eau-de-Vie, il y a deux ou trois jours, rapportent qu'ils n'y ont aperçu aucuns bâtiments. Les deux goélettes sont, l'une de l'Islet (capit. Bernier), et l'autre de la compagnie de la Baie d'Hudson.

LA SAISON. — Il est généralement admis que le sol est aussi sec et la végétation aussi avancée comme à l'ordinaire. Il a été ensemencé des pièces de terre, et la terre des jardins est généralement sèche, et il a été semé diverses sortes de graines. Les couches chaudes sont aussi avancées qu'à l'ordinaire. Les travaux du jardinage sont commencés, et ceux des champs, avec le beau temps, pourront commencer les premiers jours de la semaine.

Des lettres des Trois-Rivières disent que la glace du lac St. Pierre a passé devant cette place mardi. Mardi après-midi, elle a commencé à remplir le grand espace sur le St. Laurent, qui se trouve plus haut que la Rivière du Carouge, et est venue donner à la hauteur de cinquante pieds et plus, étant refoulée parmi les rochers.

Aux Trois-Rivières, l'eau s'est élevée à une hauteur sans exemple jusqu'ici; la glace a fait du dommage à plusieurs hangars, et l'eau s'était répandue dans les premiers étages de plusieurs maisons. Les inondations doivent avoir fait de graves dommages en plusieurs places.

NOUVELLES MARITIMES.
Flores, 12 février. — Un bâtiment naufragé, qui paraît être une barque de 350 tonneaux, a été amené à la remorque le 30 ultimo. Il est rayé de blanc, avec simples sabords, avant renflé, et sans figure à la proue; le cabestan est marqué "John Thomas, of Belfast." [Nul doute que ce bâtiment a fait naufrage l'automne dernier, après avoir laissé ce port.]

ENLEVEMENT DE PARTIE DU PONT DES TROIS-RIVIERES.
(Correspondance de la Gazette.)

"Les Trois-Rivières viennent de faire une perte qui sera vivement sentie, tant par la population de la ville que par celle des paroisses au-dessous, du côté nord du district. Le pont construit il y a quatre ans, sur la Rivière St. Maurice, vient d'être emporté par les glaces; c'est-à-dire, celui qui communiquait de la ville à l'Île St. Christophe, et qui était le plus long. C'est ce soir à six heures que cet accident est arrivé. Les glaces n'ont pu endommager les piliers, mais s'y étant ancrées jusqu'à la charpente, elles l'ont emportée avec le pont, qui y était appuyé.

"Le pont est parti d'une seule pièce, mais s'étant ensuite séparé en trois, une partie, entourée de glace, s'est arrêtée à l'île, et les deux autres sont en dérive dans le Saint-Laurent. Il reste de cet ouvrage le pont qui communique de l'Île au Cap de la Magdeleine et les piliers de celui qui vient d'être emporté. Le dommage peut-être estimé à £2500 à £3000.

Cette perte ne sera pas seulement pour les Trois-Rivières, mais encore pour la province, qui avait accordé £6000 pour cette entreprise. On se rappellera que ce n'a pas été sans beaucoup de difficultés que M. le procureur-général Ogden, alors membre pour les Trois-Rivières, réussit à obtenir l'octroi de cette somme."

Trois-Rivières, 5 mai, 1836.

POSTSCRIPTUM. — Les journaux de New-York de lundi soir dernier, sont sans nouvelles plus récentes.

M. Porter et M. Stott de Québec étaient passagers, sur le paquebot de Londres arrivé dimanche à New-York.

Le Patriote de Toronto dit que sir Francis a retenu 15 bills d'argent et que £200,000 resteront en caisse à la fin de l'année.

M. Baldwin ci-devant conseil exécutif et porteur de la requête de la chambre des communes du Haut-Canada, est venu passer par Montréal mercredi dernier.

M. Delisle a été nommé greffier de la paix par les magistrats; M. Auger ayant eu 8 voix; ce premier 9.

Décès.
A Montréal, le 29. Chs. Meillet, âgé de 76.
A Lachine, à l'âge de 78, Dame Charlotte Martel, épouse de Jean Vienne, éc.
A St. Philippe, M. R. Bel, clerc-notaire à l'âge de 25.

Le soussigné informe ses amis et le public qu'il a commencé à faire des affaires comme AGENT POUR LE BOIS ET MARCHAND A COMMISSION. Ayant fait des arrangements avec le propriétaire d'une grande anse, pour recevoir et livrer le bois, les madiers, les douves, etc. il fera des avances libérales sur les articles qui lui seront confiés pour être vendus.

THOMAS CONRAD LEE,
Bureau, rue St. Pierre,
6 mai 1836.

BUREAU DES GREFFIERS DE LA PAIX.
ORDONNÉ. — Qu'avis soit donné que l'inspecteur des chemins de la cité de Québec, avant de procéder au nivellement, pavement et réparations de la place de débarquement ordinairement appelée "La Place" dans la Basse-Ville de la cité de Québec, a déposé au bureau des greffiers de la Paix, dans la cour de justice, un plan et procès-verbal à ce relatif, lesquels plan et procès-verbal restent dans le dit bureau pour l'inspection gratuite des propriétaires des terrains, maisons et autres bâtiments adjacents, et de toute autre personne ou personnes y concernées; pour que chacun puisse, en aucun temps qu'il lui conviendra pas un mois de cette date, filer toutes observations et oppositions qu'il pourra avoir en contraire, pour que justice soit faite sur les lieux, faute de quoi les dits plans et procès-verbaux seront homologués et mis à exécution suivant la loi.

PERRAULT & SCOTT,
Greffiers de la Paix.

A insérer dans tous les papiers-nouvelles publiés en cette ville, dans leurs lang. respectives, pendant un mois.

DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ.
AVIS PUBLIC est par le présent donné, que la Société existant ci-devant entre les soussignés, sous le nom et raison de NELSON & COWAN, a été dissoute, de consentement mutuel, le trentième jour d'avril de la présente année, mil huit cent trente-six.

Tous ceux qui ont des réclamations contre la dite société ou qui doivent à celle-ci, sont priés de s'adresser à M. SAML. NELSON, qui est autorisé à régler toutes les affaires de la dite société.

SAML. NELSON.
W.M. COWAN.
Québec, 2 mai, 1836.

VENTES PAR ENCAN.

VENTE DU SOIR.
Marchandises sèches, &c. — Par G. D. BALZARETTI, à son magasin LUNDI prochain, le 9 du courant, à SEPT heures, (pour clore diverses consignations), sans réserve.

MARCHANDISES SÈCHES, hardes, grands peignes de dames, quincaillerie, coutellerie, joujoux, papier à lettres, crayons, ardoises, veilleuses et une grande variété d'autres articles; — AUSSI, — Une caisse caquettes de messieurs et d'enfants de drap superfin, de soie, de velour, de crin et de caoutchouc. Une caisse souliers de caoutchouc de dames et de messieurs, &c. &c.

Conditions de la vente — Argent comptant Québec, 6 mai 1836.

Clous, Atier, Marchandises sèches, &c. — Par J. M. FRASER & Cie. à leurs magasins, MARDI, le 10 courant, à UNE heure.

75 QUARTS DE CLOUS assortis, (meilleure qualité), 30 quarts de clous à bardeaux, 20 paquets d'acier à bache, 20 paquets (L) acier, blanché, 30 boîtes de raisins.

Noir à souliers en pâte de Day & Martin, peintures, huile de lin, mastix, vitres de 6 1/2 x 7 1/2, arrow root, lignes à morue et à saumon, ficelle de comptoir.

Après-quoi, Une assortment général de marchandises sèches, consistant en mousselines, indiennes, schalls, mouchoirs, rubans, shirtings toiles, &c. &c.

Meubles de Menage, &c. — Par G. D. BALZARETTI, à MACHINONS, VENDREDI, le 12 du courant, à UNE heure.

UNE quantité de MEUBLES DE MENAGE, de la première qualité; consistant en buffet, tables de salon et à dîner, chaises, sofas, étagères, &c. et quelques excellentes lampes, tapis, rideaux, corbeilles, couettes, &c. &c.

Après-quoi, Une charne de fer de la première qualité, Herse doubles et divers instruments d'agriculture, Un phéon de ferme et vaches à lait, Un chéval de Londres, presque neuf. Avec une grande variété d'autres articles trop long à détailler.

Conditions de la vente — Argent comptant: Vente de Meubles de Menage élégans, Voitures, &c. &c.

MERCREDI prochain, le 11 courant, à la résidence de GUSTAVE JOLY, écuyer, (en levant résidence du Lord Bishop de Québec), en face des jardins du château sous réserve.

TOUTES SES MEUBLES DE MENAGE, — consistant en tables d'acajou à dîner, à loo, à cartes et autres, sofas, tapis, chaises, commodes, couettes d'acajou élégantes à la française, tables à toilette, secrétaires, armoires, verres coupés et faïence, ustensiles de cuisine, et une grande variété d'autres articles trop nombreux à détailler.

Après-quoi, Une sérénite, jouant 30 airs différents, Une chambre obscure, Un fusil français à double canon, Un poêle à patente, avec un nombre d'autres poêles à tuyaux; — ET — Une belle jument baie, Toutes les voitures, carioles, harnais, selles, brides, &c. &c.

Conditions de la vente — Argent comptant. La vente commencera à UNE heure précise. G. D. BALZARETTI. Québec, 4 mai 1836.

VENTE DE THÉS.
DES VENTES PUBLIQUES
De Thés auront lieu aux hautes Indes Orientales à Québec, VENDREDI le 6, et à MONTRÉAL, VENDREDI le 13 MAI, à ONZE de l'avant-midi.

Les prix de départ seront comme suit: Poëhée 1s. 6d. Sou-chong 5s. Twankay 2s. 8d. Hyson Skin 2s. et 2s. 2d. Jenne Hyson, 5s. Hyson 5s. 6d. Gunpowder 4s. 6d.

On publiera des catalogues, et on pourra examiner des caisses pour la montre durant les trois jours qui précéderont le jour de vente à chaque place.

FORSYTH, RICHARDSON & Cie. Agents de l'hon. Compagnie des Indes. Montréal, 12 avril 1836.

A VENDRE.
CETTE TERRE de valeur, située à VALCARTIER sur le grand chemin qui conduit à la Rivière Jacques Cartier, et que voisine celle de Mr. Goodfellow. S'adresser à M. le major WOLFE, à Valcartier, ou à A. STUART, éc. Québec, 6 mai 1836.

VENTE PUBLIQUE d'un LOT de TERRE appartenant à la succession de feu ROBERT STEWART, en son vivant de Québec, marchand, à environ un mille de cette ville, située entre les chemins de St. Foi et du Cap Rouge, à l'endroit appelé BELVIDERE, designé comme étant le lot No. 8, sur un plan que l'on peut voir au bureau du notaire soussigné; contenant deux arpens en superficie ou environ. Le site est très-propre pour y bâtir, et les lots sont d'excellents pâturages, et serait avantageux pour ceux qui sont dans le voisinage.

La vente aura lieu en l'honneur du notaire soussigné, MARDI, le 24 courant, à UNE heure p. m. Par ordre du curateur, L. T. MACPHERSON. Québec, 6 mai 1836.

A VENDRE. — Vingt-huit PARTS dans la BANQUE DE QUÉBEC, et trente PARTS dans la COMPAGNIE D'ASSURANCE DE QUÉBEC CONTRE LE FEU. S'adresser à L. T. MACPHERSON. Québec, 5 mai 1836.

LES soussignés étant entrés en société, depuis le 1er mars dernier, sous la raison de TREMAIN & MOIR, offrent leurs services comme Agens généraux et Marchands à Commission.

WINCKWORTH TREMAIN. PATRICK MOIR. Par son procureur, J. M. FRASER. Québec, 2 mai 1836.

ASHTON & Cie. MARCHANDS EN GROS ET EN DETAIL DE CHAPEAUX DE LONDRES.

TRANSPORTEUR LEUR MAGASIN Au No. 14 RUE ST. JEAN, au coin de la Rue du Palais.

Où ils s'attendent à recevoir une grande Importation de CHAPEAUX DE CASTOR pour messieurs, jeunes gens et enfans, ainsi que des CHAPEAUX DE DAMES, &c. par les premiers arrivages.

9 rue Beaud, 30 avril 1836.

AVIS. TOUS ceux qui ont des réclamations contre la succession de feu PIERRE LAFFORCE, écuyer, Notaire, sont priés d'envoyer leurs comptes aussitôt possible; et ceux qui sont endettés envers la dite succession sont requis de payer à J. A. AHERN, écuyer, exécuteur testamentaire ou au soussigné.

LOUIS PANET, Notaire. Québec, 5 avril 1836.

AVIS. — La société existant ci-devant entre A. FRANÇOIS BUTEAU et MICHEL BILODEAU, sous la raison de M. BILODEAU & Cie., comme dépositaires et marchands de marine, a été dissoute aujourd'hui de consentement mutuel. Toutes les dettes dues à ou par la dite société seront liquidées par M. Biodeau.

P. BUTEAU. M. BILODEAU. Québec, 22 avril 1836.

Le soussigné prend la liberté d'informer le public en général, le militaire, et ses amis, qu'il a loué le magasin, rue St. Jean, n. 12, ci-devant occupé par M. Ed. DUGAL, dont il aura possession le 1er mai prochain, où il se propose de continuer seul son métier de MACHONNIER, et offre en vente un assortiment général de PELLETIERES, CHAPEAUX, SOULIERS, GANTS, et OUVRAGES de FANTAISIE pour l'étranger. Il est prêt à recevoir les ordres dont on voudra bien l'honorer à son domicile au-dessus du ci-devant magasin de LACROIX & GARANT.

Il est aussi à prendre les pelletteries de garde que l'on voudra bien lui confier, et promet de les remettre dans le même état qu'il les aura reçues. Il offre aussi un assortiment de casquettes d'été de drap et de velours sur nouveaux patrons. Les ordres seront exécutés avec la plus grande diligence. Il prend en même temps la liberté d'informer MM. les marchands de campagne qu'il aura à temps un assortiment de casques communs et militaires, qu'il vendra à des prix modérés.

JOS. LACROIX. Québec, 23 avril 1836.

TOUS ceux qui ont des réclamations contre la ci-devant société de Anthony Bisson & Cie. ou contre Anthony Bisson sont priés de filer leurs comptes ou noms au bureau d'Archibald Campbell, Notaire Public, ou au avant le 28 courant. Le soussigné se proposant de faire un abandon de ses biens au bénéfice de ses créanciers.

ANTHONY BISSON. Québec, 7 avril 1836.

AVIS. — Les Soussignés prennent la liberté d'informer leurs amis et le public qu'ils se proposent d'ouvrir une maison à Québec, le premier de mai prochain, comme bureau d'agens et de commission généraux, sous le nom de CREAMAN et LAFRANCOIS, et comme ils sont au fait de cette branche, ils ne doutent point qu'ils satisfieront ceux de leurs amis qui pourront leur confier des marchandises, ou les charger d'achats; ou fera des avances libérales aux parties qui leur consigneront des produits à vendre, et il sera payé une stricte attention aux intérêts de leurs pratiques, tant par rapport à la vente qu'à l'achat des produits, et au taux des charges à cet égard.

WM. CREAMAN, PAUL LEPPER. Québec 2 mars 1836.

Le soussigné ayant été chargé de retirer le montant des dettes dues au nommé John Kelly, ci-devant de Québec, marchand tailleur, donne par le présent avis aux personnes endettées envers le dit John Kelly, qu'elles aient à lui payer le montant respectif de leurs comptes sans délai, faute de quoi elles seront poursuivies.

THOS. AMIOT, Avocat. Québec, 2 mars 1836.

LES soussignés administrateurs de la succession de feu M. CHINIC prient tous ceux qui doivent à la dite succession de payer sans délai, sans quoi leurs comptes seront mis entre les mains de l'avocat de la succession pour en poursuivre le recouvrement, — on pourra s'adresser jusqu'à nouvel avis, au comptoir du dit M. Chinic, rue Sault-au-Matlot.

HYPOLITE DUBORD, CHM-CALLUM, CHAS. LANGEVIN, F. BUTEAU. Québec, 14 avril 1836.

AVIS. — La société existant ci-devant entre les soussignés, sous les raisons de JAMES LESLIE & Cie. à Montréal, et LESLIE, STUART & Cie. à Québec, a cessé le 31 ultimo. M. ALEXANDER LESLIE se retirant, les affaires se continueront comme ci-devant, sous les mêmes raisons, par les autres associés, qui ont pouvoir de recevoir et payer toutes les dettes dues à ou par les ci-devant sociétés.

J. LESLIE, CHARLES STUART, par son procureur, R. HALLOWELL, ROBERT HALLOWELL, ALEX. LESLIE. Montréal, 7 avril, 1836.

GRAY & Cie. AYANT été dûment autorisé par les exécuteurs de la succession susdite, en vertu de l'acte de dernière volonté de feu W. Gray, je prie respectueusement tous ceux qui doivent à la dite succession de payer immédiatement entre mes mains; et ceux qui ont des réclamations de la présenter en forme authentique, pour les examiner, afin de clore les affaires de cette succession, sous le plus court délai possible.

JOHN SHAW, Marchand Tailleur, rue St. Jean. Québec, 28 mars 1836

Succession de feu M. William Gray, d'Angleterre, faisant ci-devant à Québec le commerce de papeterier en gros, &c. sous la raison de PHENIX COMPAGNIE D'ASSURANCE DE LONDRES CONTRE L'INCENDIE.

CETTE Compagnie établie sur son Agence en Canada en l'année 1804, et ayant récemment revu son Tarif, est maintenant prête à assurer les meubles et immeubles de toute espèce contre la perte ou les dommages causés par le feu, et cela à des conditions libérales.

Agens pour le Canada, GILLESPIE, MOFFATT & Cie. Montréal. S'adresser à Québec, à GILLESPIE, FINLAY & Cie. 5 Aout, 1835.

L'ALLIANCE BRITANNIQUE ET ETTRAN-GERE. COMPAGNIE D'Assurance de Londres pour la vie et contre l'Incendie, établie par acte de parlement en 1824, capital £5,000,000 stg.

Cette compagnie continue à assurer les biens de toutes espèces contre toute perte ou dommage causés par le feu, conditions les plus modérées.

FORSYTH WALKER & Cie. COMPAGNIE D'ASSURANCE DU OUEST DE L'ÉCOSSE. LES Soussignés sont autorisés par la Compagnie d'Assurance du Ouest de l'Ecosse, à assurer les propriétés de toutes descriptions, contre les pertes ou dommages par le feu, aux conditions les plus raisonnables et de régler sur les pertes qui peuvent avoir lieu, aussitôt que le montant en sera prouvé.

RODGER, DEAN & Cie. Québec, 28 mars 1835.

SOCIÉTÉ FORMÉE. Le soussigné, négociant de cette ville, s'étant associé son commis M. Abraham Hamel, donne avis, que les affaires ci-devant faites sous son nom, David Marquis, seront de ce jour continuées sans le nom et raison de D. MARQUIS & Cie. en son magasin, No. 2 rue Champlain.

DAVID MARQUIS. Québec, 2 mai 1836.

AVIS. — Le soussigné, reconnaissant de l'encouragement libéral qu'il a reçu lorsqu'il faisait le commerce en société avec FRANÇOIS BUREAU, sous la raison de M. BILODEAU & Cie., qui a été dissoute aujourd'hui, prend la liberté d'informer ses amis et le public en général, qu'il continuera en son propre nom la même branche de commerce, à la même place et sous le même nom de M. BILODEAU & Cie.

M. BILODEAU & Cie. Québec, 22 avril 1836. No. 6, rue du Calé-Sac.

La Soussignée nommée exécuteur de testament de feu Martin Chénic, en son vivant encanteur et courtier de cette ville, prie tous ceux qui doivent à la dite succession, ou qui ont des réclamations contre icelle, de régler immédiatement.

MARIE BOURDAGES CHNIC. Québec 31 mars 1836.

Dissolution de Société. LES affaires conduites jusqu'à ce jour par les soussignés à Québec, sous la raison de P. & D. BURNET, ont cessé de l'être de consentement mutuel, le 14 novembre 1835. Le soussigné P. Burnet, est dûment autorisé à liquider tous les comptes pour et contre la dite Société.

Signé à Nice, le 12 janvier 1836. PETER BURNET. Signé à Québec, 31 mars 1836. D. BURNET.

AVIS PUBLIC.

Le soussigné, re-nommé Trésorier de Chemins pour la cité de Québec, informe le public qu'il continue à tenir son office au No. 3 rue d'Anteuil, Heures d'office, depuis 9 heures a. m. jusqu'à 4 heures p. m. FREDK. D'ESTIMAUVILLE. Tr. des Ch.

Québec, 5 mai 1836.

LES MESSIEURS qui désireront me continuer leur confiance, comme agent ou procureur, sont priés de me leur résidence continuer à être dans la rue St. Nicholas, No. 6, et que je m'efforcerais d'exécuter les ordres qui me seront mis entre les mains, avec toute la diligence possible.

Québec, 31 mars 1836. IGNACE GAGNON.

AVIS. — Tous ceux qui ont des réclamations contre la succession de feu le Docteur F. X. TESSIER, Ecuyer, sont priés de présenter leurs comptes dûment attestés et ceux qui doivent à la dite succession sont priés de payer sans délai au soussigné.

M. TESSIER, Notaire. Québec, 15 janvier 1836.

NOTE. — On prie toutes personnes qui peuvent avoir des livres ou autres effets appartenant à la succession du dit défunt de les remettre sans délai au soussigné, vu qu'on se dispose à les vendre à l'encan prochainement.

M. T. A VENDRE, pour clore des consignations: — 15 Boucauts de bon tabac en feuilles du H. C. avariés en partie. D. VASS & Cie.

A VENDRE PAR LE SOUSSIGNÉ QUATRE mille planches de pin, de la première qualité, de Ste. Anne.

1000 madiers de pin, 12 — 7 — 2 1000 do do 12 — 7 — 1 1000 do do 12 — 11 — 1

Une quantité de planches de 12 à 20 pouces de large. Madiers de merisier de 1 à 4 pouces d'épaisseur. Le tout se trouve dans le hangar du soussigné depuis 3 ans.

— AUSSI — 1000 pièces de pin blanc, Une quantité de vitres de grande dimension en pariers. LAURENT PARADIS, Maître Menuisier. Qui offre aussi à vendre: QUATRE MAISONS, dont trois sont de deux étages, et l'autre de trois étages, toutes de pierre et bien distribuées pour des familles.

A VENDRE, AU QUAI DE GOUDIE. CHARBON DE NEWCASTLE de la meilleure qualité, pour les grilles. — S'adresser à EDWARD CARREL. Québec, 27 avril 1836.

A VENDRE. CORDAGE. — 200 rouleaux de Cordage (staple) comprenant un excellent assortiment. Sets de poulies à patente Anglaises, Vitres de pontes à patente.

ATKINSON, USBORNE & Cie. PIERRE à Construction d'excellente qualité vendue par les soussignés. JAMES HAMILTON & Co. Québec, 5 mars 1836.

LES soussignés offrent à vendre un assortiment constant de Cordes à laines à machines et à bras Clous coupés de toute description des Beaver Works de Montréal.

— AUSSI — Cordage gondonné à patente et cordage blanc, spun-yarn, hollandais, m. line, &c. 150 quarts de clous à bords: et à couvrir 20 dito fiches de 7 à 8 pouces 1000 quarts de peintures assorties

J. M. FRASER & Co. A VENDRE PAR LE SOUSSIGNÉ. CARRAGEON ou Mousse d'Irlande, si hautement recommandée pour les personnes sujettes à la consommation.

Syrup pour la toux de l'Amérique du Nord, Baume Pulmonaire Végétal, Gouttes d'Anderson pour la toux, Panacee de Swaine, Pâtes Végétales de Jewett, beaucoup supérieures à celles de Morrison, Baume d'anis de Powell, Ditto ditto de Macdonald, Orge et Gruau (patente) de Robinson, Arrow Root véritable de la Bermude, Sagou (patent) et Sapouca.

Avec son assortiment ordinaire de drogues, de médicaments, de parfums, de Brosses, peignes, &c. — AUSSI — Huile d'Olive et de Spermaceti supérieure pour lampes de table.

J. J. SIMS, Sur le marché de la Haute-Ville. Québec, 1er décembre 1835.

A VENDRE par les soussignés — 55 demi-quarts de lard Irlandais, Prime Mess 100 quarts ditto 35 quarts de lard du Canada, Prime Mess.

D. VASS & Cie. GRAINES DE JARDIN. DERNIÈREMENT reçu par le soussigné, (par la voie de New-York) un assortiment de Graines de Jardin d'Angleterre et d'Amérique, garanties avoir été cueillies en 1835.

J. J. SIMS. Québec, 14 mars, 1836. Place de marché de la Haute-ville.

Huile de Lin Double Bouillée. LES soussignés ont constamment en main un approvisionnement d'huile de lin double bouillée de la première qualité.

J. M. FRASER & Cie. Québec, 8 avril 1836.

Le soussigné offre en vente de la résine, gondron, poix, vernis brillant, esprit de térébenthine, lignes de manille et cordage de la première qualité, tabac en torquette, empois, sirop de crapon, &c.

— AUSSI — Dans diverses anses plusieurs milliers de pieds de chêne, de pin blanc et de douves de marques. Il achètera aussi de la graine de lin.

E.BENEZER BAIRD, No. 1, rue St. Pierre. Chapeaux de Castor de Messieurs. A VENDRE, par le soussigné, Chapeaux de Castor supérieur.

HORATIO CARWELL, Rue du Palais. 16 avril 1836.

A VENDRE chez le soussigné, Graines de Fleurs et Potagères nouvellement reçues de France.

BRÉCHON. THÉS à VENDRE, aux prix d'encan, sur le Quai de Buteau, Cul-de-Sac: 75 caisses Hyson Skin 50 do Young Hyson 15 do Bohea } d'une qualité supérieure

AVIS. — Toutes les personnes endettées envers la succession de feu JOSEPH ROY, écuyer, sont priées de régler immédiatement avec sa veuve soussignée, légataire universelle, en attendant l'estimation définitive. MARIE J. BRUNET, VEUVE ROY. Québec, 20 avril 1836.

A VENDRE. CETTE BELLE PROPRIÉTÉ connue sous le nom de GLENBURNE, située dans le Township de Maria, au nord de la Baie des Chaleurs, Pas-Canada, contenant 500 acres d'excellente Terre, dont 70 en bon état de culture; le reste est bien boisé. Sur le terrain se trouvent une bonne maison de quarante pieds sur trente, une grange de soixante pieds sur soixante-dix, une nouvelle bâtisse de pièces sur pièces de quarante sur trente, un hangar à poisson, et autres dépendances, qui, avec les clôtures, sont en bon état. La situation est délicieuse; une rivière passe à vingt verges de la maison et de la grange, avec assez d'eau pour porter une grande goélette. C'est un excellent site pour les moulins, n'y ayant point de moulin à farine dans le township, et beaucoup de bois de sciage, s'il est nécessaire. Cette place mérité l'attention des marchands ou agronomistes; c'est un bon site pour y établir une pêcherie; il y a aussi beaucoup de sarrach [sarrasin] sur la rivière qui excellerait en rendement. On pourra avoir par arbitrage le fonds, les instruments d'agriculture, et le mobilier, vu que le propriétaire se propose de laisser la province. La propriété a été acquise à une vente du sheriff. On pourra fournir des titres incontestables. Pour les particularités s'adresser à EB. BAIRD, Ec. à Québec, ou à

WM. DONALDSON, Glenburne, Maria, 26 mars 1836.

A LOUER. LA MAISON à trois étages, située dans la Basse-Ville, au coin des rues Sault-au-Matlot et St. Jacques, maintenant occupée par John Connolly, ardoisier, avec ou sans le vaste hangar y appartenant.

Aussi une petite Maison sur le St. Joseph, faubourg St. Jean, avec une manufacture à savon et des poëles à travers laquelle il passe un courant d'eau qui coule continuellement. Le locataire pourra aussi avoir une distillerie qui peut distiller 150 gallons.

Et aussi, une grande Maison à deux étages presque en arrière de la première propriété ci-dessus spécifiée avec la cour y appartenant. Cette maison commandée une belle vue, et conviendrait à ceux qui aiment à mener une vie retirée. S'adresser au propriétaire, JAC. VOYER. Québec, 24 mars 1836.

A LOUER et possession donnée au premier de mai prochain, une superbe maison en pierre à un étage avec mansarde, caves, un bon hangar, remise, écurie, en bon ordre un excellent jardin — et terrain spacieux; le tout situé dans la paroisse de Beauport sur la première propriété ci-dessus spécifiée avec la cour y appartenant. Cette maison commandée une belle vue, et conviendrait à ceux qui aiment à mener une vie retirée. S'adresser au propriétaire, A. B. SIROIS, Notaire. Québec, 8 avril 1836.

A LOUER. — Les deux offices ci-devant occupés par R. Shaw, écuyer, et maintenant par Hugh Murray, dans la maison du soussigné, rue St. Pierre, vis-à-vis la Banque de Québec; ensemble avec cave, hangar, étable et autres dépendances. S'adresser à ED. GLACKMEYER, N. P. Québec, 8 mars 1836.

A LOUER. — LA MAISON avec Hangar, voûte et caves, rue Notre Dame, presque vis-à-vis M. M. Gibb et Shaw. On pourra louer à des conditions faciles un excellent stand pour un magasin en gros et en détail, et en donner possession immédiate. S'adresser à Mde SYMES. Rue St. Stanislas, 19 janvier 1836.

A LOUER avec possession le premier mai.